

# ASSOCIATION AIDE AUX MERES DE FAMILLE

Association reconnue d'utilité publique



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



**12 rue Chomel 75007 Paris**  
**tél 01 45 4 8 46 00 fax 01 45 44 54 29**  
**mail [contact@amf-paris.asso.fr](mailto:contact@amf-paris.asso.fr)**

Membre de l'Union Nationale de l'aide,  
des Soins et des Services aux Domiciles



12 rue Chomel, 75007 Paris



## Sommaire

<b>I.</b>	<b>Intervention sociales à domicile aux familles .....</b>	<b>4</b>
A.	Interventions réalisées par les Techniciennes de l'Intervention Sociales et Familiales.....	4
B.	Interventions réalisées par les Auxiliaires de Vie Sociale .....	6
<b>II.</b>	<b>Interventions sociales à domicile à Paris .....</b>	<b>7</b>
A.	Situation globale à Paris .....	7
B.	Les principaux motifs d'intervention de l'AMF.....	9
C.	Les familles au regard des participations familiales.....	11
D.	Bénéficiaires par arrondissements .....	12
E.	Enquête de satisfaction .....	13
<b>III.</b>	<b>La Halte-Garderie.....</b>	<b>14</b>
A.	Fréquentation .....	14
B.	Les enfants accueillis .....	15
C.	La situation des familles de la Halte-Garderie .....	16
D.	Les ressources des familles.....	19
E.	Les objectifs.....	20
F.	Conclusions .....	21
<b>IV.</b>	<b>Le Personnel .....</b>	<b>22</b>
A.	Effectif en poste au 31 décembre 2018 .....	22
B.	Les absences.....	22
1.	Absence de l'ensemble des salariés sur l'année 2017 .....	22
2.	Comparatif des absences sur entre 2017 et 2018 .....	23
<b>V.</b>	<b>Actions collectives .....</b>	<b>25</b>
A.	Braderie solidaire sur fonds propres AMF .....	25
B.	Vestiaire/mini épicerie .....	25
<b>VI.</b>	<b>Actualités 2018 .....</b>	<b>26</b>
A.	Evaluation externe (L312-8 du Code de l'action sociale et des familles).....	26
1.	Evaluation.....	26
2.	Objectifs de l'évaluation externe et implications de la loi ASV .....	26
3.	Méthodologie .....	27
B.	Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).....	27
1.	Travail de mise en conformité .....	27
2.	Definition.....	27
3.	Objectifs .....	27
<b>VII.</b>	<b>Vie de l'association .....</b>	<b>28</b>



# RAPPORT D'ACTIVITE 2018

*« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »*

Françoise Dolto

*« Les interventions à domicile aux familles participent à la prévention des difficultés familiales ou sociales, à la solidarité et à ce titre, constituent l'un des leviers privilégiés des CAF en faveur du soutien à la parentalité et à l'insertion.*

*L'indisponibilité parentale, qu'elle ait un caractère organisationnel ou éducatif, est la base de toute prise en charge.*

*Cette indisponibilité doit être temporaire et récente et avoir des répercussions sur le ou les enfants. »*

*(Circulaire 2010 CNAF)*

*« Les actions d'un(e) technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale ou d'une AVS font partie des aides à domicile relevant du Code de l'action sociale et des familles (Art L.222-3) ; elles sont subsidiaires aux interventions de même nature de droit commun (CAF et CPAM).*

*Ces interventions s'inscrivent dans le cadre des missions de protection de l'enfance, dans une perspective de prévention ou de complément d'action de protection demandées pour des familles ayant au moins un enfant à naître ou âgé de moins de 18 ans. Dans ce cadre, les professionnels sont autorisés à partager des informations à caractère secret limitées à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de leur mission au titre de la protection de l'enfance. »*

*(Cadre référentiel du département de Paris relatif aux actions au domicile des familles des Techniciennes de l'Intervention Sociales et Familiales ou Auxiliaires de Vie Sociale)*

## **Qu'est-ce que l'intervention sociale à domicile aujourd'hui ?**

L'intervention sociale à domicile s'est professionnalisée au fil des années au regard des situations familiales. Aujourd'hui les principaux acteurs sociaux du domicile sont les TISF (techniciennes d'interventions sociales et familiales).

Elles interviennent au sein des familles afin de les accompagner dans leur gestion du quotidien et dans leur fonction parentale suite à un évènement familial : grossesse ; naissance ; maladie ; décès ; rupture ; insertion professionnelle. Les interventions sont financées par la CAF, l'ASE ou la PMI.

Le métier se situe aujourd'hui au croisement de la fonction d'aide aux familles et de l'intervention sociale préventive. Les situations familiales sont plus dégradées. Les lieux de vie des familles aidées sont précaires (hôtel, centre d'hébergement, logement très petit voire insalubre....). Nous sommes confrontés à des difficultés sociales importantes pour lesquelles les enfants sont les premières victimes. La présence des TISF au sein d'une famille contribue à favoriser l'autonomie de celle-ci et ainsi transmettre des savoirs et des techniques.

Les missions des TISF sont nombreuses :

- Aide dans la gestion du quotidien (entretien du domicile ; accompagnement scolaire et médical ; soutien dans les démarches administratives, ....)
- Soutien dans la fonction parentale (prise en charge de nourrisson ; évaluer et accompagner autour de carence éducative ; aide aux devoirs...)
- Accompagnement des parents vers les services sociaux



## I. Intervention sociales à domicile aux familles

Ensemble des interventions réalisées par l'AMF en 2018:

- 24 515 heures de réalisées par les TISF.
- 2 547 heures de réalisées par les AVS.

Soit **27 062 heures** auprès de **422 familles**.

Malgré un volume de production moindre en 2018 (- 666,75h) par rapport à 2017 (- 27728,75h pour 2017). Le nombre de familles aidées en 2018 a connu une très légère augmentation : 422 familles aidées en 2018 contre 419 en 2017.

- Ceci s'explique principalement par une **augmentation de prise en charge** limitée à 40 heures pour des intervenantes au titre de la PMI pour des familles non allocataires, aussi que pour des prises en charge plus courtes au titre de l'Aide sociale) l'enfance.
- La difficulté de recruter des TISF, oblige aussi à répondre autrement aux demandes : intervention moins longues dans le temps, interventions limitées à deux interventions par semaine pour chacune des demandes.

### Financement au titre de la PMI :

La PMI a doté à l'AMF d'une enveloppe de 12 800€ pour l'année 2018, à ce titre 68 familles non allocataires CAF ont bénéficié en totalité de la prise en charge. La majorité de ces familles non allocataires étaient des familles avec interventions pour naissance, familles issues de parcours migratoires ou en attente de régularisation de leur situation. Ainsi que 65 familles de « cofinancement » pour la prise en charge totale ou partielle de la participation familiale restant à charge au regard du quotient CAF.

### Enjeux et écueils pour l'aide à domicile aux familles

Le service d'interventions sociales à domicile aux familles de l'AMF a vocation à aider des familles confrontées à des difficultés de vie.

La demande d'accompagnement de la part des familles en difficultés sociales est croissante. Mais force est de constater que le manque de professionnels diplômés empêche l'association de répondre aux besoins. Il y a une réelle pénurie de personnel.

Constat unanime partagé par l'ensemble des fédérations de l'aide à domicile : l'une des raisons principales à désertion du champ du domicile est clairement identifiée, elle est salariale.

Oui le métier de TISF reste mal connu, oui les conditions de travail sont parfois difficiles oui les actions de TISF ne sont pas suffisamment valorisées, mais comment trouver des TISF pour le domicile si les salaires ne sont pas revalorisés.

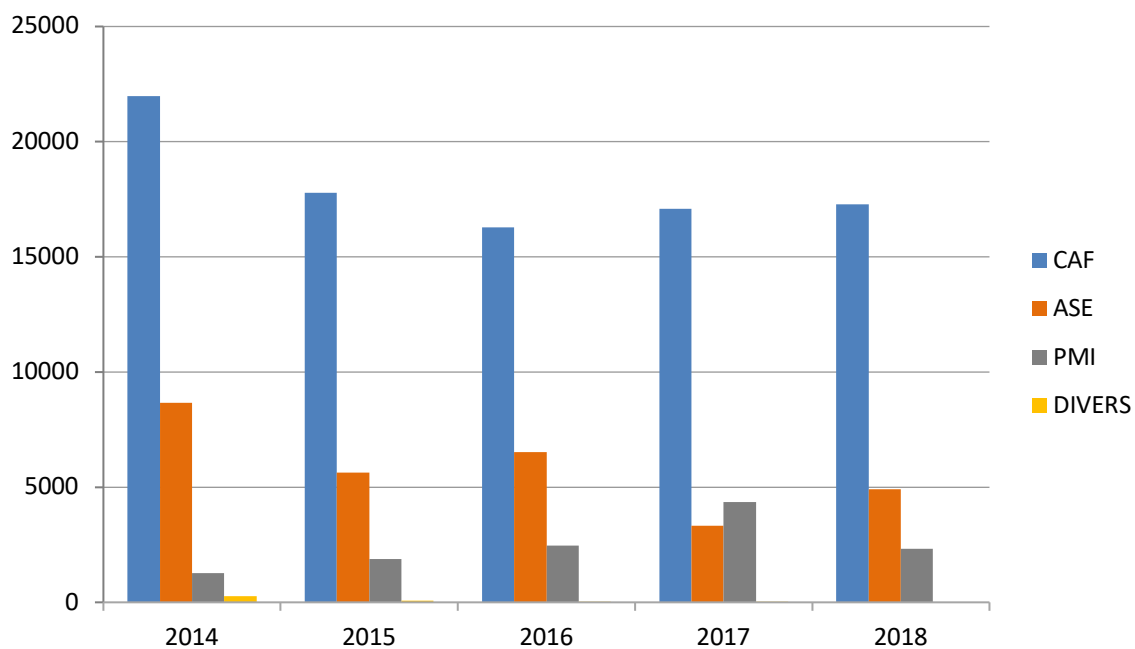
D'années en années le nombre de TISF ne cesse de diminuer. Celles qui sortent de formation vont de préférence travailler en établissement

Et demain qui pour accompagner les familles en grande difficultés sociales dans le cadre de prise en charge au titre de la PMI, de l'ASE et ou de l'action sociale des CAF ?



## Interventions réalisées par les Techniciennes de l'Intervention Sociales et Familiales

INTERVENTIONS REALISEES PAR LES TISF (EN HEURES)					
	CAF	ASE	PMI	DIVERS	TOTAL
2014	21964,75	8 665,50	1 277,50	271,50	32 179,25
2015	17766,25	5 638,25	1 889,00	77,75	25 371,25
2016	16270,5	6 521,50	2 461,00	10,75	25 263,75
2017	17074	3 328,00	4 347,00	13,25	24 762,25
2018	17278,75	4 902,75	2319,75	-	24 501,25

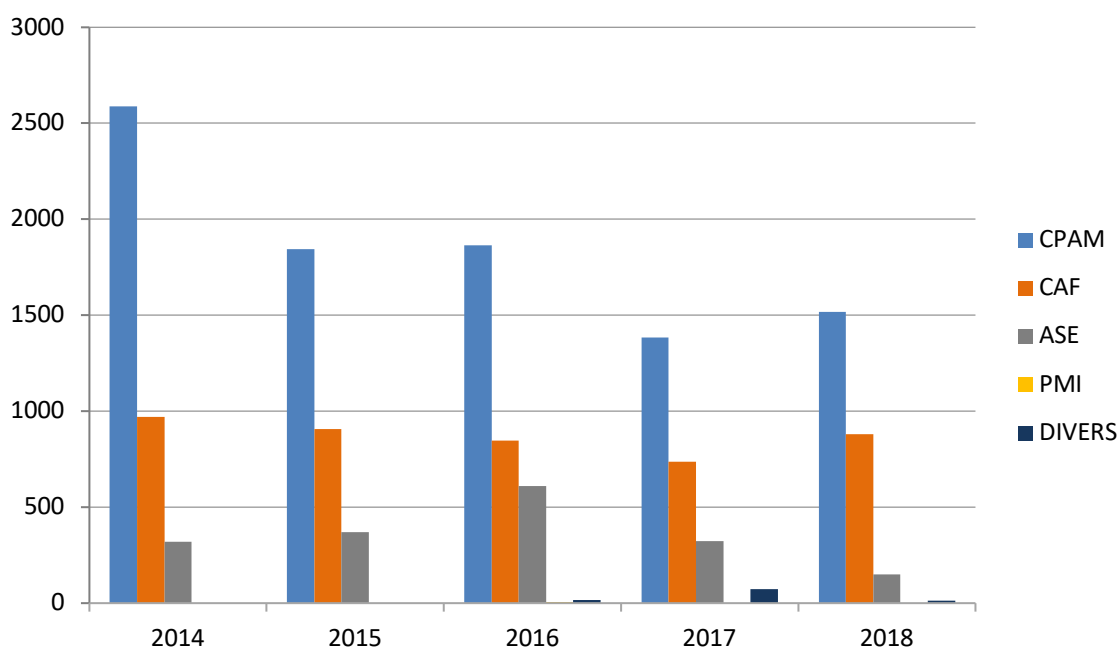




## A. Interventions réalisées par les Auxiliaires de Vie Sociale

INTERVENTIONS REALISEES PAR LES AVS (EN HEURES)

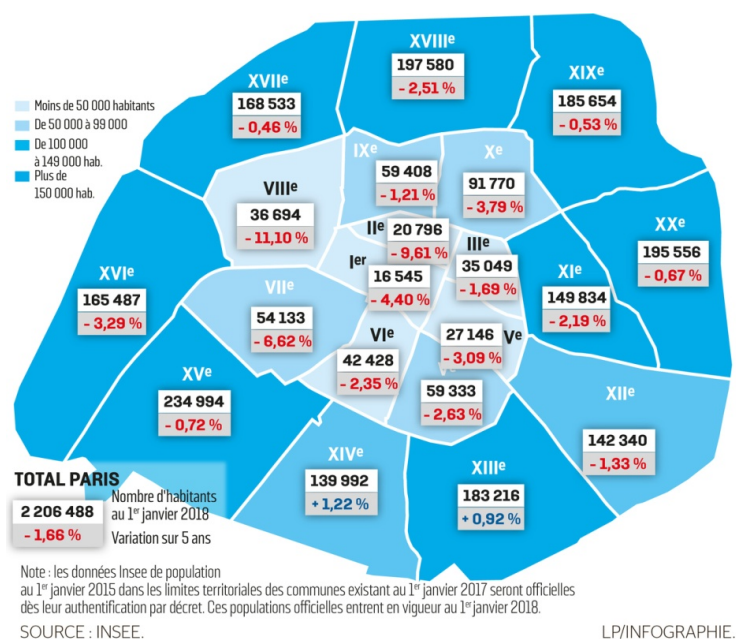
	CPAM	CAF	ASE	PMI	DIVERS	TOTAL
<b>2014</b>	2 588,25	972,00	318,75	-	-	3 879,00
<b>2015</b>	1 844,00	907,25	370,75	-	-	3 122,00
<b>2016</b>	1 865,25	847,00	609,00	7,00	15,00	3 343,25
<b>2017</b>	1 385,25	736,00	321,75	-	73,50	2 516,50
<b>2018</b>	1518,25	880,50	148,25	-	13,75	2560,75





## II. Interventions sociales à domicile à Paris

### A. Situation globale à Paris



(source : leparisien.fr ; chiffres : INSEE)

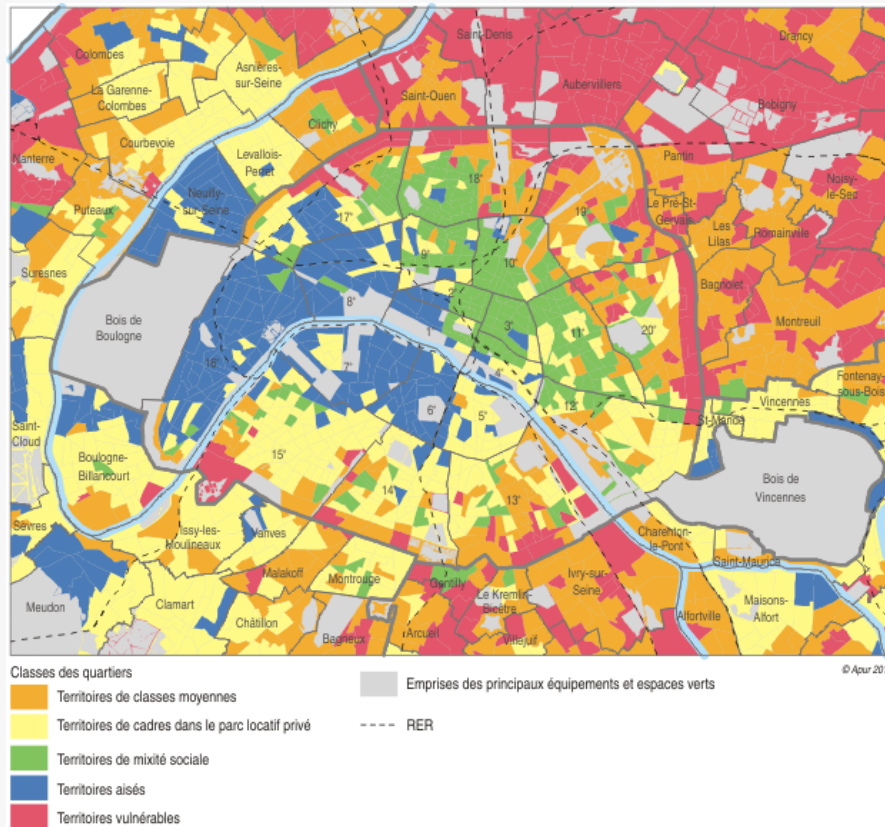
Au 1er janvier 2017, le niveau de vie médian des parisiens s'élevait à 25 700 € par an et comptait parmi les plus élevés de tous les départements métropolitains. Néanmoins, ce constat cache de fortes disparités. Les 10% de parisiens les plus aisés ont un revenu 6,7 fois plus élevé que celui des 10% de parisiens les plus pauvres. Aussi, l'intensité de la pauvreté est la plus élevée (27,4%) au niveau régional comme en France métropolitaine. À Paris, le niveau de vie médian de la population la plus pauvre est en effet inférieur d'un tiers au seuil de pauvreté. La capitale présente l'une des plus fortes concentrations à l'échelle de la région de populations dépendant à 50 % ou plus des prestations sociales.

Ces disparités s'observent également dans la géographie de la capitale, où un fort clivage existe entre le nord-est, populaire et plutôt défavorisé, et le sud-ouest et le centre, plutôt aisés. Toutefois, au sein même de ces territoires, les quartiers ne sont pas tous homogènes.

Les arrondissements du 18<sup>e</sup>, le 19<sup>e</sup> ou le 20<sup>e</sup> accueillent pour l'essentiel les populations les plus modestes de la capitale, ils comprennent également certains îlots où vivent des populations aisées. De même, d'autres arrondissements, comme le 13<sup>e</sup>, le 14<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup>, sont majoritairement habités par des populations de cadres, tout en comportant des enclaves de pauvreté



ci-dessous la population des arrondissements de Paris



Les arrondissements les plus peuplés sont : le 15<sup>ème</sup> arrondissement, le 18<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> qui représentent presque 30% de la population parisienne.

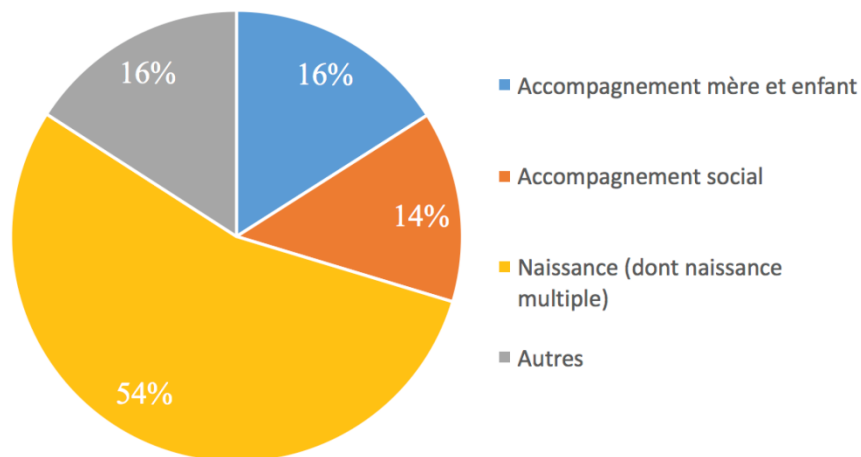
A titre de comparaison, les interventions de l'AMF se déroulent à 54% dans les 13<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>





## B. Les principaux motifs d'intervention de l'AMF

Principaux motifs d'intervention



MOTIFS D'INTERVENTION	NB D'HEURES	POURCENTAGE	NB DE FAMILLES
DECES D'UN ENFANT	28	0,14%	2
FAMILLE NOMBREUSE	1 339	6,80%	31
GROSSESSE	561	2,85%	28
MALADIE COURTE DUREE ENFANT	217	1,10%	7
MALADIE COURTE DUREE PARENT	1 288	6,55%	48
MALADIE LONGUE DUREE ENFANT	322	1,64%	2
MALADIE LONGUE DUREE PARENT	484	2,46%	12
NAISSANCE	14 804	75,23%	317
RUPTURE FAMILIALE	77	0,39%	3
AUTRES	559	2,84%	33
<b>TOTAL</b>	<b>19 679</b>		<b>483</b>

Les principaux motifs d'interventions concernent en grande majorité la naissance dont les naissances multiples ainsi que l'accompagnement de parents pour motif de maladie, de courte et longue durée.

Parmi les autres motifs, on retrouve :

- Autour de la grossesse : 28 familles.
- Familles nombreuses : 31 familles.
- Maladie d'un enfant et soins : 9 familles.

A noter que pour une meilleure réponse aux demandes et aux besoins des familles, la durée des interventions n'excèdent jamais 4 heures.



## Qui sont les familles aidées

### Intervention avec prise en charge au titre de l'Aide sociale à l'Enfance (l'ASE) :

Au cours de l'année 2018, des TISF sont régulièrement intervenues le samedi pour : des sorties en présence d'un tiers accordées par un juge pour enfant, et des retours au domicile des enfants placés en foyer. Dans ce type de situation, la TISF en général retrouve le parent ou les parents au foyer et ensuite repartent au domicile de la famille passant la journée.

Ensuite la TISF en fin de journée raccompagne l'enfant au foyer.

Les objectifs sont les suivants : soutien à la parentalité, évaluation de la relation parents/enfants, évaluation du comportement du parent ou des parents face aux demandes des enfants, à l'alimentation.

### Intervention avec prise en charge au titre de la CAF :

Monsieur et Madame X viennent d'avoir des jumeaux. Les bébés sont nés prématurément à sept mois, un des deux bébés est d'abord renté à domicile un mois après la naissance. La mère devait chaque jour se rendre à l'hôpital voir l'autre bébé. L'intervention de TISF a été demandée par la famille pour pouvoir s'occuper du bébé à domicile quand la mère était à l'hôpital.

Il existe d'autres situations : Madame X, mère d'un enfant de quatre ans, est enceinte de six mois. Celle-ci a perdu à la naissance un bébé l'année précédente. Elle est donc très traumatisée et très inquiète pour cette nouvelle grossesse. Elle souhaite une aide une à deux fois par semaine.

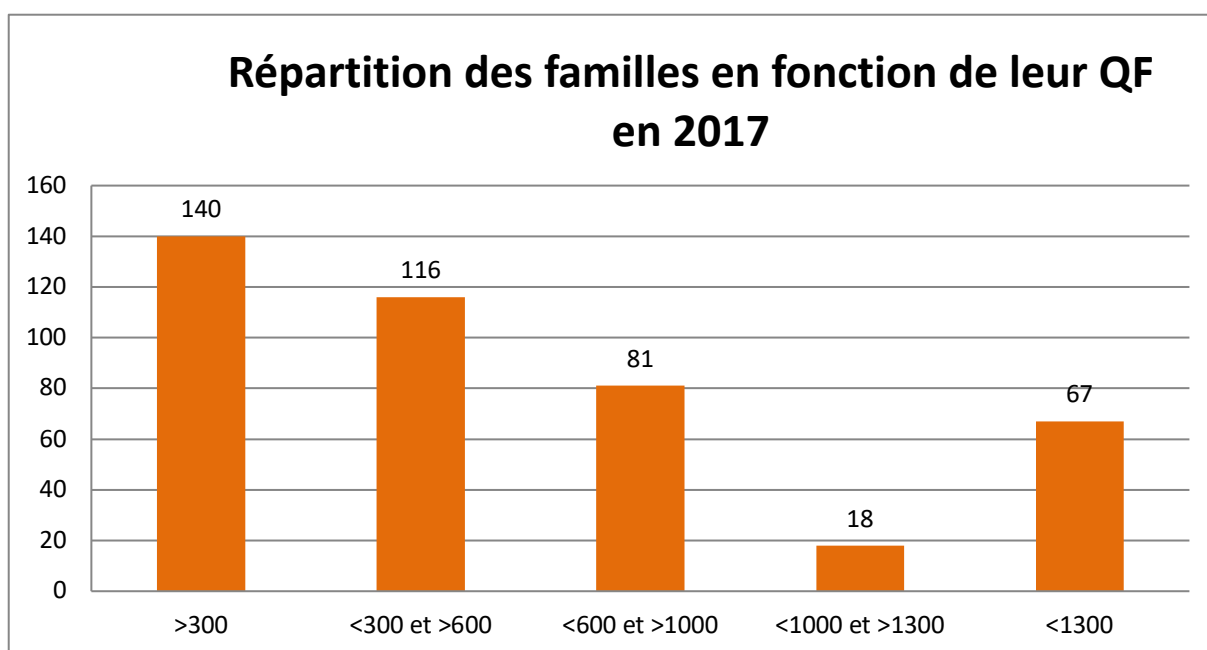
### intervention avec prise en charge au titre de la PMI :

La famille X est originaire du Bangladesh (trois enfants de onze, cinq et un ans. ). D'abord hébergée dans un foyer en province, la famille suite à une demande d'asile ayant échoué, s'est retrouvée sans situation d'hébergement pendant un mois. Le Samu social de Paris a orienté la famille vers un centre d'hébergement d'urgence suite à une hospitalisation d'urgence du père, à qui on a diagnostiqué un cancer très avancé et un lourd traitement mis en place. La mère dans une profonde détresse accepte l'aide d'une TISF pour permettre aux enfants inquiets du comportement de leur mère, de reprendre une vie normale, et aussi de permettre à leur mère d'être un peu présente à l'hôpital.



### C. Les familles au regard des participations familiales

Pallier QF	Familles
>300	140
<300 et >600	116
<600 et >1000	81
<1000 et >1300	18
<1300	67
Total	422



Le quotient familial est déterminé par le barème CAF. Il prend en compte les ressources de la famille et le nombre d'enfants.



## D. Bénéficiaires par arrondissements

Répartition des bénéficiaires par arrondissement	2015	2016	2017	2018
1 <sup>er</sup>	0	0	0	0
2 <sup>ème</sup>	1	0	1	2
3 <sup>ème</sup>	0	1	4	2
4 <sup>ème</sup>	2	1	5	7
5 <sup>ème</sup>	3	11	8	6
6 <sup>ème</sup>	3	4	3	3
7 <sup>ème</sup>	4	3	2	5
8 <sup>ème</sup>	1	3	5	4
9 <sup>ème</sup>	5	7	4	2
10 <sup>ème</sup>	7	13	13	9
11 <sup>ème</sup>	20	26	12	17
12 <sup>ème</sup>	18	20	20	14
13 <sup>ème</sup>	25	37	49	61
14 <sup>ème</sup>	26	19	29	24
15 <sup>ème</sup>	27	25	23	35
16 <sup>ème</sup>	17	13	10	10
17 <sup>ème</sup>	30	27	24	27
18 <sup>ème</sup>	58	72	78	78
19 <sup>ème</sup>	72	98	99	79
20 <sup>ème</sup>	24	27	30	37
<b>TOTAL</b>	<b>343</b>	<b>407</b>	<b>419</b>	<b>422</b>

L'activité de l'AMF est divisée en 2 secteurs décrits dans le tableau ci-dessus avec en bleu le secteur Nord qui compte 210 bénéficiaires (soit 49,8% du total) et en rose le secteur Sud avec 212 familles aidées (50,2%).

Selon l'INSEE, les arrondissements à faibles revenus de Paris sont les 13, 18, 19 et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris ce qui correspond exactement aux arrondissements où l'AMF effectue la majorité de ses interventions.



### *Dans le secteur Nord :*

37% de ses interventions totales de l'association se concentrent sur deux arrondissements du secteur Nord:

le 19ème avec 79 familles aidées,

le 18ème avec 78 familles aidées.

### *Dans le secteur Sud :*

Le plus grand nombre d'interventions du secteur sud se situent dans les 13ème (61 interventions) et 20ème (37 interventions).

## E. Enquête de satisfaction

En fin d'intervention, les familles reçoivent un questionnaire de satisfaction sur l'aide apportée. Dans le questionnaire, il est demandé aux familles d'évaluer leur degré de satisfaction : 100% des familles sont satisfaites par les interventions réalisées.

Quelques remarques faites par les familles :

- « Merci pour tout, vous avez été d'une aide très précieuse, j'aimerais tant encore bénéficier de vos services [...] »
- « C'est une aide pour un certain moment alors lorsque c'est fini c'est dur de se retrouver seule au début mais la vie continue. Je ne sais pas comment j'aurais fait sans vous. »
- Certaines demandes apparaissent auxquelles nous ne pouvons pas répondre : « assurer des gardes le jour et la nuit »



### III. La Halte-Garderie



« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde », Nelson Mandela

#### A. Fréquentation

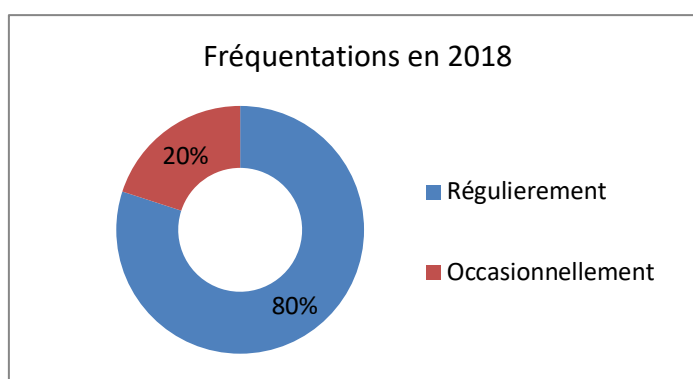
En 2018, la Halte-Garderie a accueilli 171 enfants soit 149 familles. La baisse de fréquentation perdure, même si les enfants accueillis sont présents sur des plages horaires plus importantes. Nous perdons chaque année une vingtaine d'enfants à l'inscription.

Sur les 171 enfants accueillis en 2018, près de 80% l'ont été de manière régulière contre 20% de manière occasionnelle.

Ci-dessous, le taux d'activité de la Halte-garderie depuis 2015

	1er TRIMESTRE			2nd TRIMESTRE			3eme TRIMESTRE			4eme TRIMESTRE		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre d'heures réalisées en 2015	6456	5819	7637	6241	6233	8413	5923	279	6554	6254	6551	6099
Nombre d'heures réalisées en 2016	6825	6573	6746	6791	7311	8334	5513	523	6365	5619	5771	5376
Nombre d'heures réalisées en 2017	6444	5785	8040	6048	7319	8034	5330	620	6466	7173	7243	5825
Nombre d'heures réalisées en 2018	7136	6865	7961	6660	7208	8092	6215	658	4789	6172	5558	4654

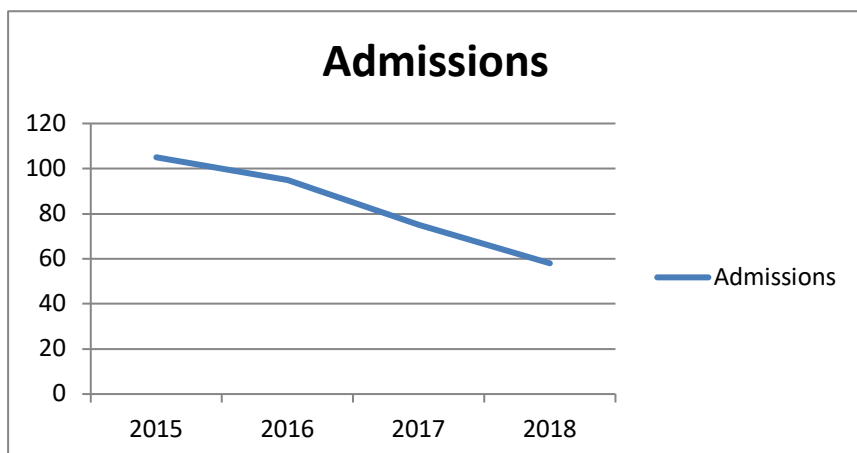
La CAF, nous demande, maintenant, que notre taux de fréquentation soit supérieur ou égale à 70%. Et que l'écart entre les heures réalisées et les heures facturées ne dépasse pas 17%. Ce qui est difficile pour nous compte tenu des familles accueillies et du décreit des familles qui habitent dans le quartier.





## B. Les enfants accueillis

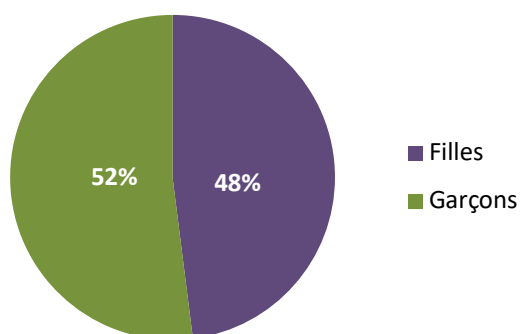
En 2017, la Halte-Garderie a admis 75 nouveaux enfants contre 92 en 2016.



Année	Admissions
2018	58
2017	75
2016	92
2015	105

A la Halte-Garderie, la répartition garçons/filles est la suivante :

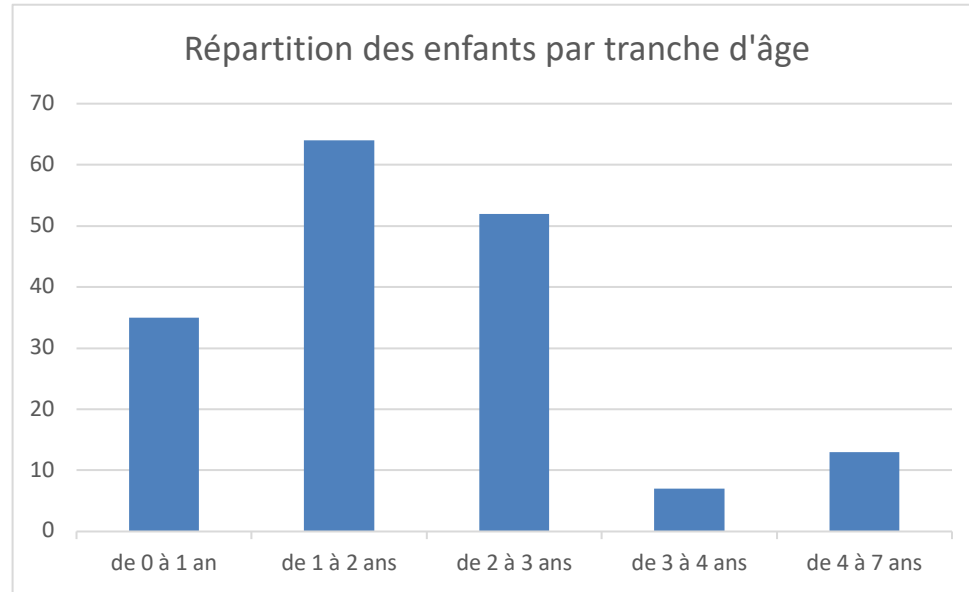
### Répartition des enfants par sexe



Ci-dessous, la répartition des enfants par tranche d'âge :

### Répartition des Enfants par Tranche d'Age

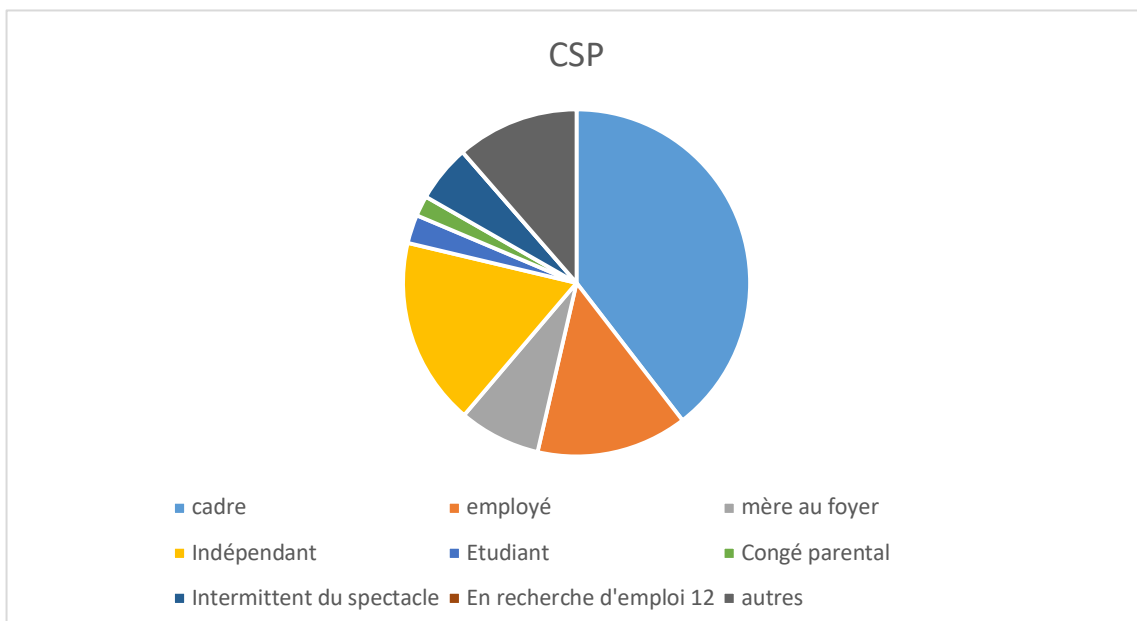
Tranches d'Age :	nb d'enfants	en %
de 0 à 1	35	20
de 1 à 2	64	38
de 2 à 3	52	30
de 3 à 4	7	4
de 4 à 7	13	8



### C. La situation des familles de la Halte-Garderie

#### Catégories Socio-Professionnelles

Principales CSP de la mère	Mère	en %
Cadres	104	38
Employé	37	13
Mère au foyer	20	7
Indépendant	46	17
Etudiant	7	3
Congé parental	5	2
Intermittent du spectacle	14	5
En recherche d'emploi	12	4
Autre	30	11







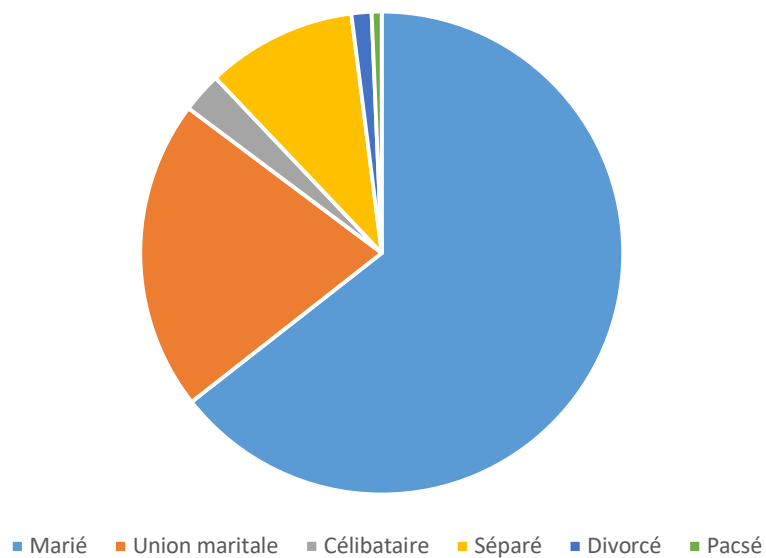
## Répartition des familles par situation familiale :

### Situation familiale

Marié	96
Union Maritale	31
Célibataire	4
Séparé	15
Divorcé	2
Veuf	0
Pacsé	1

Nous pouvons constater que nous accueillons très peu de familles monoparentales

Répartition des familles par situation familiale

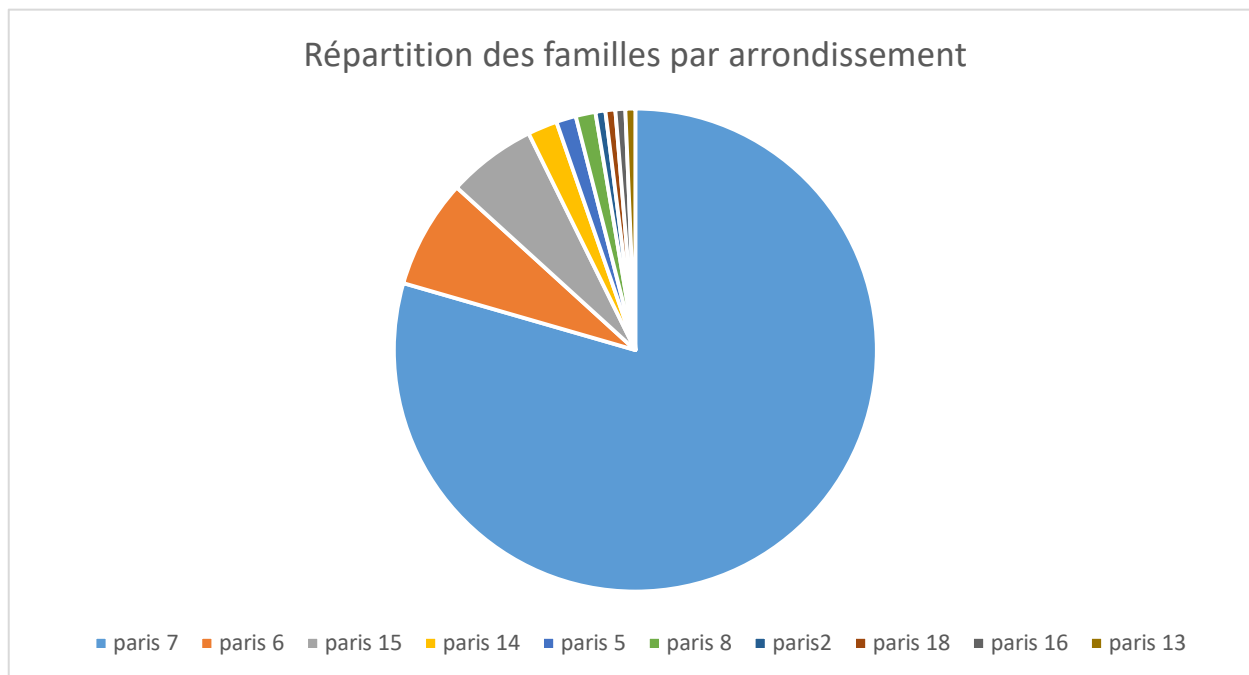




## Les familles par arrondissements

Sans surprise, les familles qui font garder leurs enfants à la Halte-Garderie habitent à proximité de la rue Chomel:

- A une très grande majorité ( 120 familles) les familles habitent dans le 7ème arrondissement.
- 11 familles (soit 7% du total) résident dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris
- 95 dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

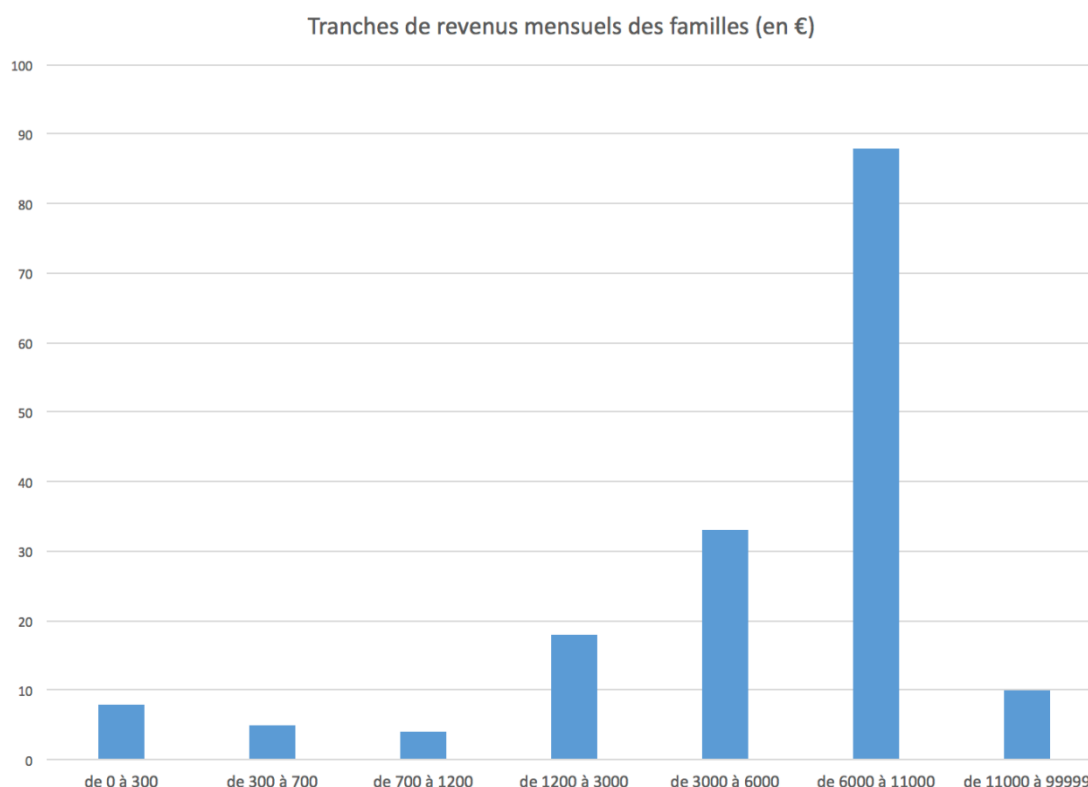


Arrondissement	Nombre de familles
Paris 13	1
Paris 14	3
Paris 15	9
Paris 16	1
Paris 18	1
Paris 2	1
Paris 5	2
Paris 6	11
Paris 7	120
Paris 8	2



## D. Les ressources des familles

Tranches de Revenus mensuels en €:	Nombre de familles	En %
de 0 à 300	8	5
de 300 à 700	5	3
de 700 à 1200	4	2
de 1200 à 3000	18	11
de 3000 à 6000	33	20
de 6000 à 11000	88	53
de 11000 à 99999	10	6



### Note:

Le revenu plancher des ressources liées au calcul minimal de la tarification des familles par la CAF est de 687.30€. Le revenu plafond reste à 7 145€.

### Tarification inférieure à 1€

En 2017, 30 enfants étaient inscrits avec une tarification horaire inférieure à 1€. En 2018, 23 enfants. Ce qui peut correspondre à la baisse de fréquentation des familles.

La CAF souhaite, depuis peu, que chaque mode d'accueil reçoive au moins 10% d'enfants issus de famille en situation de pauvreté.



## E. Les objectifs

Comme les années précédentes, les objectifs sont axés sur :

- L'accueil du jeune enfant en dehors de son milieu familial, dans un cadre sécurisant et bienveillant et la reconnaissance du parent en tant que premier éducateur de leur enfant.
- Le respect du rythme individuel de chaque enfant, dans la mesure du possible.
- La mise en place des jeux, des activités, l'aménagement des salles afin de favoriser le développement sensoriel des enfants accueillis (les 5 sens mais aussi le développement moteur, social et cognitif) de l'enfant.
- L'accompagnement de l'enfant dans son processus d'autonomie, en le respectant dans ce qu'il est et non en intervenant pour ce que nous voulons qu'il soit.
- Les échanges parents /professionnelles.

L'ensemble de l'équipe travaille régulièrement pour que la Halte-garderie soit un espace où confiance et dialogue puissent s'établir entre professionnels et parents afin d'accueillir et d'accompagner chaque enfant dans un contexte le plus chaleureux et sécurisant possible.

Pour ce faire, les professionnelles restent à l'écoute du parent et des enfants, prennent le temps pour échanger individuellement avec les parents sur le développement de leur enfant. Nous avons proposé une réunion des parents en octobre 2018. Nous avons organisé des moments de convivialité avec les parents, comme les années précédentes, café des parents, galette des rois et fête de fin d'année scolaire.

A tout moment, grâce à la permanence d'accueil effectuée par les bénévoles, la Halte-garderie reste un lieu ouvert où parents, grands-parents, frères, sœurs... peuvent rentrer dans les différentes salles pour passer un petit moment « magique » : la fin d'une histoire, une comptine, une activité... avant d'amener ou de ramener leur enfant.

Pour accompagner l'enfant dans son développement, l'ensemble de l'équipe :

- met à sa disposition, dans chaque section, des jeux de construction, symboliques, d'imitation...
- propose des activités de manipulation, d'expérimentation et de créativité avec différents supports : farine, pâte à sel, pâte à modeler, pâte à pain, dessins, gommettes, peinture, collage, jeux d'eau...
- installe des parcours de motricité pour que l'enfant puisse maîtriser son équilibre, ses repères dans l'espace et dans le temps.
- A mis en place cette année un atelier autour des jeux de lumière pour stimuler l'imaginaire et la sensorialité de l'enfant avec une mise à disposition d'objets aux textures différentes afin de les inviter à un véritable moment d'exploration et de détente.
- Prépare des jeux « libres », des jeux d'imitation des adultes imaginés et impulsés par l'enfant lui-même mais accompagnés et soutenus par la présence active de l'adulte (observation, disponibilité, participation,..).



Enfin, la bibliothèque St Simon vient régulièrement tous les quinze jours pour raconter des histoires aux enfants et nous prêter des livres. Nous avons, également, recommencer un partenariat avec la bibliothèque Malraux mais de façon plus ponctuelle.

### Objectifs 2019

Il faut plusieurs années de travail d'équipe pour ébaucher, expérimenter, s'ajuster et amorcer d'autres techniques. En 2019, nous continuerons :

- De concevoir et de mettre en place un savoir être et faire auprès des enfants et des parents en appréhendant mieux le sens de nos pratiques.
- De travailler sur la communication, le langage verbal et non verbal..., de réfléchir sur la manière dont nous nous adressons aux enfants, aux parents..., de choisir nos mots afin d'investir un langage commun, cohérent et bienveillant dans différentes situations.
- De trouver du sens à notre pratique et le partager ; c'est me semble-t-il la chose la plus importante qu'il soit.

### F. Conclusions

La halte-garderie ce sont des bénévoles, des salariés, des stagiaires, des partenaires comme par exemple les bibliothèques Saint Simon et Malraux qui s'investissent dans la vie de la Halte-garderie et qui nous font confiance mais également les parents sans oublier les enfants.

L'équipe pédagogique de la Halte-garderie de l'AMF a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants (mais aussi aux attentes des familles) pour leur permettre de grandir, de s'épanouir, de s'enrichir par leur expérience de vie en collectivité.

Nous devons apprendre à connaître chaque enfant par l'observation pour le comprendre et le laisser devenir qui il est. Nous devons adapter notre positionnement au plus près de la personnalité et des besoins de chaque enfant par notre attention et liens tissés avec leur parent.

Notre profession demande de la communication, de l'exigence, de la rigueur, de la souplesse, de la joie, de l'amour, ...pour créer un climat qui favorisera la confiance en soi de l'enfant.

*« Dans un monde de surplus, de pléthore, de biens matériels mal répartis, le seul bien unique, c'est justement l'amour entre les êtres » Françoise Dolto, La cause des enfants*



## IV. Le Personnel

« Les deux choses les plus importantes n'apparaissent pas au bilan de l'entreprise : sa réputation et ses hommes. »

Henry Ford

### A. Effectif en poste au 31 décembre 2018

	Nb de poste	nb d'ETP
ADM	7,0	5,36
ENTRETIEN	1,0	0,53
TISF	22,0	21,08
AVS	3,0	3,0
HG	10,0	9,53
APPRENTIE HG	1,0	1,0
<b>Total 2018</b>	<b>44,0</b>	<b>40,5</b>

A noter que pour l'administratif dans les sept postes de la coordinatrice en retraite corp ?. Mais elle est remplacée par une autre coordinatrice. L'effectif est donc de six postes ETP 5,36 depuis fin novembre 2017, la directrice générale est sur un poste ETP 0,70.

### B. Les absences

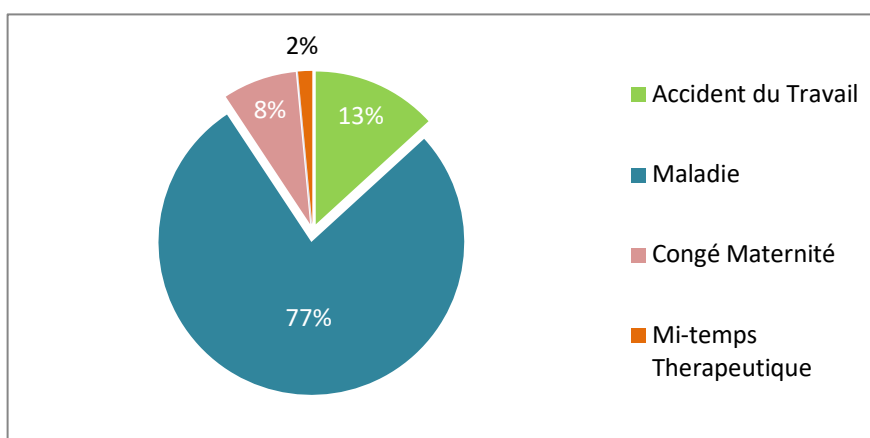
#### 1. Absence de l'ensemble des salariés sur l'année 2017

Le Service d'Interventions Sociales à Domicile et la Halte-garderie sont les deux services qui composent l'association.

Ces deux services sont exposés aux risques.

#### Récapitulatif des absences (en heures) pour l'ensemble des salariés pour l'année 2018.

Accident de Trajet	Accident du Travail	Maladie	Congé Maternité	Mi-temps Accident du Travail	Mi-temps Thérapeutique	Maladie Professionnelle	TOTAL
0,00	1695,00	9943,27	1002,33	0,00	192,00	0,00	12832





2018	Salariées				Nombre total de salariées
	19 - 30 ans	31 - 40 ans	41 - 50 ans	51 - 64 ans	
TISF	0	6	2	12	20
AVS	0	0	1	1	2
ADM	0	1	0	1	2
H.G.	4	3	2	2	11
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>35</b>

Pour cette année 2018 on peut observer un total de 14 997,27 heures d'absences pour maladie-

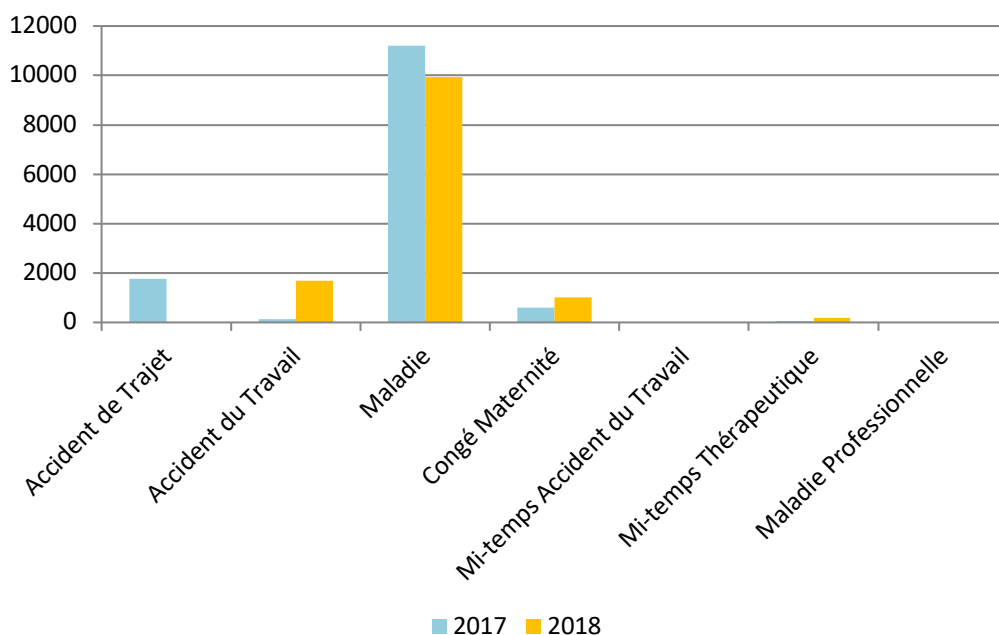
L'AMF a rencontré des difficultés à recruter des TISF en 2018.

En effet, aucune candidate sortant de formation ne s'est présentée pour être recrutée.

Le déficit de TISF en région parisienne devient alarmant.

## 2. Comparatif des absences sur entre 2017 et 2018

	En nombre d'heures		Variation en h
	2017	2018	
Accident de Trajet	1763	0	-1763
Accident du Travail	137	1695	-1558
Maladie	11191	9943	-1248
Congé maternité	592	1002	410
Mi-temps accident du travail	0	0	0
Mi-temps thérapeutique	46	192	146
Maladie professionnelle	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13729</b>	<b>12832</b>	<b>-896</b>



Sachant qu'un équivalent temps plein correspond à 1 596 heures de travail dans une année.

**Sur l'année 2018, les absences pour tout motif maladie confondus ont représenté 8 ETP.**

On peut noter : qu'il n'y a eu aucun accident de travail en 2018 et il y a eut 2 congés parentaux.

### Représentation du personnel

*« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite »*

*Henry Ford*

Le Comité d'Entreprise s'est réuni 11 fois en 2018.

### Analyse des pratiques

L'ensemble des TISF et AVS, le personnel d'accueil de la Halte-garderie, ainsi que les coordinateurs ont bénéficié de temps mensuel d'analyse des pratiques. Pour l'assistante coordinatrice, le poste est essentiel dans le pôle de coordination, un coaching a été mis en place (deux heures tous les deux mois)





## V. Actions collectives

*« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion. »*

*Victor Hugo*

### A. Braderie solidaire sur fonds propres AMF



La braderie solidaire de l'AMF, action collective existante depuis de nombreuses années rencontre toujours le même « succès » auprès des familles aidées. Les familles peuvent trouver à partir de 10 centimes des vêtements pour enfants et adultes, des jouets, des livres, du petit matériel de puériculture, etc.

Les « achats » les plus recherchés par les familles concernent le matériel de puériculture ainsi que les vêtements d'enfants.

Les TIFS et AVS notent aussi l'intérêt des parents pour les livres d'enfants.

Au cours de l'année 2018, une seule braderie s'est déroulée avec une animation autour de l'alimentation.

Le mercredi 20 juin 2018, à l'occasion de l'annuelle braderie collective, les intervenantes proposaient un moment d'échange et de dialogue autour de l'alimentation conseils, astuces et recettes faciles pour aider les familles à préparer des repas dès la naissance et composer des repas équilibrés.

### B. Vestiaire/mini épicerie

Afin de répondre en temps réel aux besoins des familles, nous stockons, trions les dons de vêtements, jouets matériels que les intervenantes peuvent venir chercher dès que besoin grâce à des dons nous avons en permanence, un peu de lait, des couches, des petits pots pour bébé...



## VI. Actualités 2018

Au cours de l'année 2018, l'AMF a dû répondre à différentes contraintes sur le plan réglementaire comme l'évaluation externe pour le service d'interventions sociales à domicile aux familles ou la mise en place du règlement Général sur la Protection des données.

### A. Evaluation externe (L312-8 du Code de l'action sociale et des familles)

#### 1. Evaluation

Notre service d'intervention sociale aux familles est réputé autorisé (Loi ASV) et exonéré de la première évaluation interne suivant la date de l'autorisation mais pas de l'évaluation externe. (Notre agrément ayant pris fin entre le 30/12/2015 et le 27/12/2017, notre service « aide à domicile » doit faire procéder à son évaluation externe avant fin 2018).

L'évaluation externe porte sur les activités et la qualité des prestations des services, notamment sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par les services, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part des besoins et attentes des populations accueillies. Les évaluations externes sont réalisées par des organismes choisis par l'ESMS et habilités par l'ANESM. Elles doivent respecter un cahier des charges fixé par décret.

Le rapport définitif a été adressé avant le 31 décembre 2018 à la DIRECCTE.

#### 2. Objectifs de l'évaluation externe et implications de la loi ASV

Conformément au décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 et à l'Annexe 3-10 du CASF fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les objectifs de l'évaluation externe sont de :

- porter une appréciation globale sur la structure ;
- examiner les suites réservées aux résultats issus de l'évaluation interne ;
- examiner certaines thématiques et des registres spécifiques ;
- élaborer des propositions et/ou préconisations.

La promulgation de la loi ASV (*n°2015-1776 du 28 décembre 2015*) relative à l'adaptation de la société au vieillissement implique des changements pour les SAAD qui interviennent auprès de publics dits fragiles en mode prestataire :

- L'ensemble des services autrefois « agréés » sont réputés autorisés pour une durée de 15 ans (avec une partie de l'activité qui peut rester sur l'agrément ou la déclaration (voir *Décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration*))
- Définition de la zone d'intervention précédemment définie par l'agrément
- Les SAAD relèvent désormais du Conseil Départemental (autorité de référence)
- Les outils de la loi-2002-2 sont applicables
- Obligation de procéder aux évaluations internes et externes
- Possibilité de conclure un Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens avec le CD (*art 46 loi ASV*)
- Respect du cahier des charges national des SAAD (*décret du 22 Avril 2016*)



### 3. Méthodologie

La méthode de l'évaluation externe mise en place par 4 As est conforme aux textes suivants :

- La loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Le décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Le décret n° 2010-1919 du 3 novembre 2010 relatif au calendrier des évaluations et aux modalités de restitution des résultats des évaluations des établissements et services médico-sociaux ;
- La circulaire n° DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- L'article annexe 3-10 du Code de l'action sociale et des familles ;
- Les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM ;
- Instruction N° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Le décret n° 2017705 du 2 mai 2017 relatif aux évaluations des activités et de la qualité des services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant du 6°, 7° ou 16° du I de l'article L. 3121 du CASF.

## B. Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

### 1. Travail de mise en conformité

**L'AMF concernée par cette obligation de protection des données, a entrepris un travail de mise en conformité .**

Les étapes de la mise en conformité sont :

- Recenser les fichiers
- Faire le tri des données
- Respecter le droit des personnes
- Sécuriser les données.

### 2. Définition

Le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) est le nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs.

Entré en vigueur le 25 mai 2018, il s'applique à toutes les entités implantées dans un pays européen qui traitent des données à caractère personnel, ainsi qu'à toutes les entités à travers le monde qui traitent des données à caractère personnel appartenant à des résidents de l'UE.

### 3. Objectifs

Le RGPD poursuit 3 objectifs :

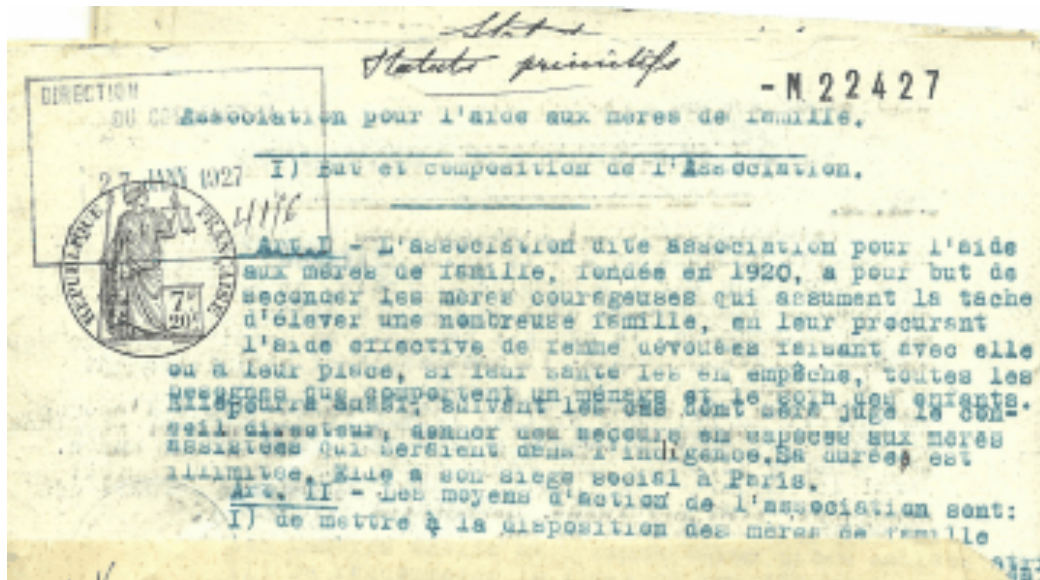
- Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles (**Principe de transparence**).
- Responsabiliser les acteurs traitant des données qu'ils soient responsables des données ou sous-traitant (**Principe de responsabilité**).
- S'assurer du respect de la protection des données traitées dès la conception des données personnelles en limitant la quantité de données traitées dès la conception d'un produit ou service (**Principe du « Privacy by design »**).



## VII. Vie de l'association

« Il faut créer l'action, parce que l'action crée le mouvement, et que le mouvement entraîne des individus »

Christian Le Guillochet



Le Conseil d'administration de l'AMF a au cours de l'année 2018, continué de façon intense l'instruction du dossier de transformation de l'association en fondation.

Ce travail a été accompagné par le Cabinet Lefebvre

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 17 mai 2018 confirmant en tant que de besoin l'ensemble des décisions prises le 22 novembre 2017 relatives à la transformation de l'association en fondation reconnue d'utilité publique, sous la condition suspensive du décret en Conseil d'État accordant la reconnaissance d'utilité publique à la fondation et avec effet à la date d'effet dudit décret.

Date : 21/03/2019